



Diplôme d'Université

Prise en charge des victimes de violences conjugales

Les violences conjugales sont un problème de santé publique. Chaque année, 223 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple et 143 000 enfants vivent dans un foyer où de telles violences sont commises. Le travail en réseau est indispensable pour mieux repérer et orienter ces victimes. Les professions médicales, médecins et sages femmes, qui travaillent régulièrement à leur contact doivent être spécifiquement formées à ces thématiques. Ce diplôme d'université propose d'aborder les différents aspects du diagnostic et de la prise en charge des victimes, d'identifier les principaux intervenants et de présenter les relais multi-disciplinaires.

Objectifs

- ▶ Sensibiliser et former les médecins et sages-femmes au dépistage, à l'orientation et la prise en charge thérapeutique et multidisciplinaire des victimes de violences conjugales (adultes et enfants victimes).

Conditions d'admission

- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

Publics visés

- ▶ Docteurs en médecine
- ▶ Internes en médecine
- ▶ Sages femmes diplômées
- ▶ Etudiantes sage-femme

Validation

- ▶ Présence en cours
- ▶ Moyenne des notes écrites + note à l'exposé oral présentant des cas cliniques

92 heures de cours
+ 42 heures de stage (2 x 3 jours)
soit 134 heures au total
Groupe de 20 personnes

Lieu de formation :
UFR de Médecine de Tours

Dates de la formation : du 23 novembre 2017 au 15 juin 2018

Renseignements et inscriptions : Lara VAN HAUWE au 02.47.36.63.17

Tarif 2017/2018 : 2 000 € nets



Programme

- ▶ **Module 1 : Généralités Prise en charge des violences conjugales**
 - Présentation DU, - Historique des violences et des actions mises en place
 - Définition, Epidémiologie
 - Typologie et manifestation des violences
 - Rôle du soignant et SSPT
- ▶ **Module 2 : Prise en charge juridique, judiciaire et éthique des violences**
 - Eléments généraux de droit
 - Organisations judiciaires
 - Principes des procédures pénales et civiles
 - Parcours et objectifs d'une plainte pénale
 - Dispositifs existants
 - Mesures d'urgence
 - Aspects médico-légaux pour le mineur et le majeur
 - Secret professionnel
 - Dossier médical
 - Signalement, information préoccupante
 - Aspects éthiques, droit des personnes et situations de vulnérabilité
 - Droits des personnes
- ▶ **Module 3 : Prise en charge psychologique et psychiatrique**
 - SSPT : Retentissement sur les victimes psycho traumatisme, mécanismes neurobiologiques, symptômes, prise en charge thérapeutique.
- ▶ **Module 4 : La prise en charge des victimes adultes**
 - Les auteurs : Mécanismes neurobiologiques FR, Addiction et violences.
 - Repérage et prise en charge.
 - Constater les lésions et établir un certificat,
 - Evaluer une ITT,
 - Examiner et effectuer des prélèvements,
 - La Réquisition,
 - Le rôle des soignants :
 - Le médecin généraliste,
 - L'urgentiste,
 - Le médecin légiste,
 - La sage femme.
 - Violence et grossesse,
 - Douleurs chroniques.
 - PEC sociale
- ▶ **Module 5 : Les victimes mineures : maltraitance et enfants témoins**
 - Les maltraitances à enfants,
 - Les enfants témoins,
 - La prise en charge thérapeutique,
 - Les mesures judiciaires
- ▶ **Module 6 : Le réseau**
 - Politique de santé publique :
 - Le réseau national, régional, et départemental.
 - Membres des réseaux : organismes psycho-sociaux, associations, policier et juridique, médical.
 - APP avant après- exposés

INTERVENANTS

Responsables pédagogiques :

- ▶ **Pauline SAINT-MARTIN**, Professeur à l'université de Tours, Praticien hospitalier au CHRU de Tours.
- ▶ **Claire PERRIN**, Directrice de l'École Régionale de sages-femmes.

Intervenants :

- ▶ **Damien CARON**, Médecin urgentiste au CH de Chinon.
- ▶ **Marie-France CASALIS**, Membre du Haut Conseil à l'Egalité.
- ▶ **Robert COURTOIS**, Maître de conférences - HDR en Psychologie-Psychiatrie à l'université de Tours.
- ▶ **Céline CREUZON**, Sage-femme au CHU de Tours.
- ▶ **Mathilde DELESPINE**, Sage-femme coordinatrice de la maison des femmes de Saint-Denis, membre du réseau NEF.
- ▶ **Clarisse DIBAO-DINA**, Docteur, Maître de conférences en médecine générale à l'université de Tours.
- ▶ **Wissam EL HAGE**, Professeur à l'université de Tours et Praticien Hospitalier en Psychiatrie au CHU de Tours.
- ▶ **Marc FILLATRE**, Praticien Hospitalier en Psychiatrie au CHU de Tours.

- ▶ **Caroline GIRAudeau**, Maître de conférences en Psychologie à l'université de Tours.
- ▶ **Ghada HATEM**, Gynéco-obstétricienne, chef de service de la maternité Delafontaine et de la maison des femmes de Saint-Denis.
- ▶ **Céline JAMENOT**, Psychologue au CHU de Tours.
- ▶ **Noémie LAHMIDINI**, Assistante sociale au CHU de Tours.
- ▶ **Nadine LORIN**, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité.
- ▶ **Grégoire MOUTEL**, Professeur à l'université de Tours et Praticien Hospitalier en Médecine légale au CHU de Caen
- ▶ **Aurore PERAS**, Psychologue à Tours.
- ▶ **Karen SADLIER**, Psychologue clinicienne, directrice de l'unité enfant et adolescent au centre du psychotrauma, Institut de victimologie e à Paris.
- ▶ **Muriel SALMONA**, Psychiatre, Psychotraumatologue à Paris.
- ▶ **Nadine TRAVERS**, Professeur Hospitalier en Chirurgie pédiatrique au CHU de Tours.
- ▶ **Magistrats du Tribunal de Grande Instance de TOURS** (Parquet, Juge des Enfants, Juge aux Affaires Familiales).
- ▶ **Le CLUD** au CHU de Tours et des membres du réseau de prise en charge des victimes en Indre-et-Loire.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 12 mai 2017 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2017-2018. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

www.formation-continue.univ-tours.fr

